

## IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

### IV.1 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - SAGE

#### IV.1.2.1 - SAGE « Vallée de la Garonne » Action thématique « Déchets flottants »

#### DÉLIBÉRATION N° 24-04-503

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
<b>Totaux</b>					133	0	0

<b>Membres en exercice</b>	16	<b>Suffrages exprimés</b>	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
<b>Nombre de votants</b>	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-503

- VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé le 21 juillet 2020 après enquête publique,  
 VU le protocole d'accord avec la CLE pour porter la mise en œuvre du SAGE,  
 VU le procès-verbal de la séance plénière de la CLE Garonne du 15 février 2024, notamment l'avis favorable sur sa feuille de route 2024,  
 VU le débat d'orientations budgétaires en date du 6 mars 2024,  
 VU le vote du budget primitif du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,  
 VU le rapport du Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**AUTORISE** la poursuite de l'animation « déchets flottants » et d'y affecter, en 2024, 0,155 ETP valorisé globalement à **9 219,05 €** (salaires chargés prévisionnels pour 2024), y compris frais indirects associés (20 %).

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

SAGE - Déchets flottants

	Animation		Frais de structure 20%	Prestations
	En ETP	En € TTC		
<b>49 219</b>	0,155	7 682,54	1 536,51	40 000,00

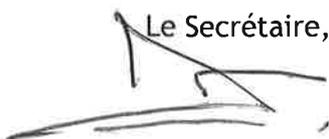
Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations	Animation + frais de structure 20 %	Prestations		
CNPE Golfech		Forfait 10 k€		40 000		10 000	10 000	
Région Occitanie		30,00%		40 000		12 000	12 000	
AEAG	50,00%	30,00%	9 219	33 333	4 610	10 000	14 610	
<b>Financement extérieur</b>							<b>36 610</b>	<b>74,38%</b>
<b>Autofinancement</b>							<b>12 610</b>	<b>25,62%</b>
<b>Coût total</b>							<b>49 219</b>	<b>100,00%</b>

**SOLLICITE**, au titre de cette action, un financement auprès des différents financeurs, conformément au tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette action, et notamment les demandes de subventions.

**AUTORISE** son président pour à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 5 avril 2024  
 Pour extrait conforme,

Le Président,  
 Jean-Michel FABRE

